

# D É C L A R A T I O N

## Prise de position sur la persécution des « anabaptistes » par les luthériens

Lorsque, aujourd'hui, les luthériens prennent conscience de l'histoire des relations entre luthériens et anabaptistes au XVI<sup>e</sup> siècle et dans les siècles suivants, telle qu'elle est présentée dans le rapport de la Commission d'étude internationale luthéro-mennonite, ils éprouvent un profond sentiment de regret et de douleur à considérer les persécutions dont ont été victimes les anabaptistes de la part des autorités luthériennes, et en particulier du fait que des réformateurs luthériens ont appuyé cette persécution par des arguments théologiques. C'est ainsi que, au nom de la famille luthérienne mondiale, l'Assemblée de la FLM veut exprimer publiquement son profond regret et sa douleur.

Mettant notre confiance en Dieu qui, en Jésus-Christ, a réconcilié le monde avec lui, nous demandons pardon – à Dieu et à nos sœurs et frères mennonites – pour le mal que nos prédécesseurs du XVI<sup>e</sup> siècle ont fait aux anabaptistes, pour avoir oublié ou ignoré cette persécution au cours de ces derniers siècles et pour tous les portraits inappropriés, fallacieux et injurieux des anabaptistes et des mennonites faits jusqu'à aujourd'hui par des auteurs luthériens dans des ouvrages d'érudition et de vulgarisation.

Nous prions Dieu d'accorder à nos communautés la guérison de la mémoire et la réconciliation.

Nous nous engageons :

à interpréter les Confessions luthériennes à la lumière de l'histoire présentée ci-joint des relations entre les luthériens et les anabaptistes ;

à veiller à ce que cette décision de la FLM soit répercutée dans l'enseignement des confessions luthériennes, dans les séminaires et dans d'autres activités d'enseignement de nos Églises membres ;

à poursuivre l'examen des questions non résolues qui se posent entre nos deux traditions, en particulier celles du baptême et des relations des chrétiens et de l'Église avec l'État, dans un esprit d'ouverture mutuelle et avec la volonté d'apprendre les uns des autres ;

à affirmer le présent consensus, aboutissement de l'expérience de nos Églises au cours des siècles, pour refuser le recours à la force publique que ce soit pour exclure ou pour imposer des croyances religieuses particulières ; et à œuvrer à la reconnaissance et à l'affirmation de la liberté de religion et de conscience dans les ordres politiques et les sociétés ; et

à demander instamment à nos organismes internationaux, à nos Églises membres et en particulier à nos congrégations de chercher des moyens de poursuivre et d'approfondir nos relations avec la Conférence mennonite mondiale et avec les communautés mennonites locales au travers de prières et d'études bibliques communes, d'un engagement humanitaire conjoint et d'un travail en commun pour la paix.

Résolutions du Conseil de la FLM, octobre 2009, pour approbation par la Onzième Assemblée de la FLM en juillet 2010.